

**Association de Conservation de la Vallée du Gouffre  
(ACVG)**

**La rivière du Gouffre :**

**Une rivière à saumon exceptionnelle et une vallée magnifique à  
conserver et à mettre en valeur avec toutes les précautions relatives à  
l'application véritable du développement durable.**

**Mémoire présenté par l'Association de conservation de la vallée du Gouffre  
(ACVG) dans le cadre des audiences publiques du B.A.P.E. sur le développement  
durable de l'industrie porcine au Québec.**

**10 mars 2003**

## **Présentation de l'Association de Conservation de la Vallée du Gouffre (ACVG)**

L'ACVG est une association sans but lucratif créée à la fin des années 70 pour travailler à la restauration et au développement de la rivière du Gouffre comme rivière à saumon. Elle a œuvré et œuvre encore à rendre accessible au public une rivière située à proximité des grands centres de population et à contribuer à accroître la population de saumon qu'elle abrite.

L'ACVG désire exprimer ses préoccupations face au développement de l'industrie porcine dans le bassin hydrographique de la rivière du Gouffre car les impacts qui accompagnent cette industrie partout au Québec et ailleurs dans le monde risquent d'anéantir les efforts déployés par la communauté afin de faire de la rivière du Gouffre un pôle de développement socio-économique et de sauvegarder une population de saumon fragile. La rivière du Gouffre constitue une rivière à saumon fragile qui nécessite des préoccupations accrues en terme d'évaluation de risques face à l'installation de nouvelles porcheries.

Les multiples problèmes engendrés par la multiplication des porcheries et l'accroissement du nombre de porcs produits au Québec comme ailleurs dans le monde, fait craindre pour la sauvegarde du saumon de la rivière du Gouffre, une rivière restaurée après maints efforts des bénévoles de l'ACVG et des propriétaires et autres intervenants locaux et régionaux. De l'eutrophisation amenée par les excès de phosphore aux possibles changements de sexe chez des poissons en raison de la présence d'hormones dans l'eau, tout porte à croire que cette industrie n'en est, à l'évidence, pas encore au stade d'un développement durable.

## **Une rivière à saumon unique en son genre, mais néanmoins très fragile...**

La rivière du Gouffre peut être considérée comme la **seule rivière à saumon «privée» au Québec**, du fait qu'elle s'écoule sur des terres d'anciennes seigneuries qui octroyaient le fond de la rivière à son propriétaire. Elle était également, jusqu'à la restauration de la rivière Jacques-Cartier, la rivière la plus en amont dans le corridor fluvial du St-Laurent, donc l'une des plus proches des grands centres de population du Québec.

S'écoulant, dans sa partie basse, dans une vallée constituée de couches successives d'argile et de sable, la rivière connaît déjà son lot de problèmes d'érosion des berges exacerbés par l'exploitation intensive de la forêt dans la partie haute de son bassin versant. Ces problèmes, en colmatant les frayères situées en aval, limitent la reproduction de saumons de la rivière, **fragilisant ainsi ce stock de saumon. Il faut donc assurer une gestion éclairée et bien contrôlée de cette rivière.**

On ne saurait trop insister sur la **situation préoccupante du saumon atlantique sur l'ensemble de son aire de distribution**, qui fait croire à certains spécialistes que cette espèce mériterait probablement déjà le statut d'espèce menacée ou vulnérable. C'est pourquoi chaque population de saumon doit faire l'objet d'une attention toute particulière et constante pour éviter la catastrophe et les **dépenses faramineuses nécessaires à sa restauration si le niveau de population venait à être très bas**. La rivière du Gouffre ne fait surtout pas exception à cette règle.

## **Histoire d'une restauration réussie et d'une réappropriation par les gens du milieu**

La tenure à l'origine privée de la rivière du Gouffre rendait sa mise en valeur quasi impossible à la fin des années 70. En effet, il n'était alors pas approprié pour l'État d'investir des efforts humains et financiers sur le domaine privé pour restaurer une population fragile de saumon. Ce n'est qu'en raison de l'acharnement des bénévoles de l'ACVG que l'État a finalement accepté d'y déployer les efforts nécessaires à la sauvegarde de cette rivière à saumon. Comme l'État imposait une accessibilité publique à la rivière pour justifier son intervention, l'ACVG a dû négocier **des ententes à long terme (sans compensation financière significative!) sur une base de 20 ans avec les propriétaires riverains (dont le Séminaire de Québec)** pour garantir l'accessibilité aux principales fosses afin d'assurer son développement et sa mise en valeur.

Nous devons d'ailleurs **insister sur le mérite et la reconnaissance qui revient aux 39 propriétaires riverains qui ont signé de telles ententes, sacrifiant ainsi leurs privilèges personnels au profit d'un projet collectif** susceptible de favoriser la création d'emplois et les retombées économiques locales. Ce genre d'entente n'existe que sur la rivière du Gouffre et, depuis peu, sur la rivière Malbaie qui a repris notre modèle pour la partie privée (environ 5 km) de son cours.

**Depuis la fin des années 70, l'État a investi plus de 1M\$** en diverses activités de développement de la vallée, financées principalement par des projets du Programme de développement économique du saumon (PDES) et des projets de création d'emploi présentés par l'ACVG. En plus des activités de gestion de la pêche et de gestion courante pour une association comme l'ACVG, le montage des demandes de subventions et toutes les exigences administratives s'y rattachant représentent en plus des investissements significatifs en terme de bénévolat, et ce, toujours pour une cause d'intérêt collectif. De plus, il faudrait également **comptabiliser tout le travail réalisé par le ministère responsable de la faune, aujourd'hui la FAPAQ**, qui a toujours apporté un soutien indéfectible et très significatif au travail de l'ACVG et qui a réalisé l'ensemble des travaux d'inventaires, de connaissance, d'aménagements, de protection et d'ensemencements. Bien que difficile à préciser, on peut facilement estimer à **plusieurs centaines de milliers de dollars**, les sommes investies par ce service public depuis plus de 25 ans. Il suffit de penser au coût de revient d'un jeune saumon ensemencé et à la quantité de ces poissons déversés (tableau disponible sur demande) depuis de nombreuses années pour obtenir un bien mince aperçu de la valeur de cette implication.

Les résultats de ces efforts déployés sur la restauration du saumon de la rivière du Gouffre, bien que modestes comparés à d'autres rivières à saumon du Québec, témoignent néanmoins d'une nette tendance à la hausse à la fois des saumons capturés et des pêcheurs (tableau disponible sur demande) fréquentant cette rivière, ainsi que des retombées économiques qu'ils engendrent. Aujourd'hui, **les pêcheurs viennent de partout, même d'Europe**, pour pratiquer leur sport favori dans cette magnifique rivière au paysage naturel et «humanisé» si particulier et recherché.

## **Une rivière aux paysages grandioses et reconnus au sein de la Réserve mondiale de la Biosphère de l'UNESCO**

Parlant de paysage, le **caractère agro-forestier de sa vallée en fait un site d'une qualité exceptionnelle qui inspire de nombreux peintres** et qui a fait rêver des milliers de québécois via la célèbre émission «Le temps d'une paix». Les gens viennent d'ailleurs encore en grand nombre admirer ces paysages spectaculaires et de grande valeur. Ces paysages ont grandement motivé l'UNESCO à déclarer cette partie de Charlevoix comme «**Réserve mondiale de la biosphère**» qui nécessite impérativement que nous puissions **montrer à la planète qui nous observe que nous sommes bien conscients et responsables de la conservation de notre environnement sous toutes ses formes.**

Mais la vallée de la rivière du Gouffre n'est pas connue seulement des pêcheurs de saumon. On retrouve également, et en pleine croissance, diverses activités d'**écotourisme** (canotage, parapente, randonnée pédestre et équestre, route des saveurs, etc.) justifiées encore une fois par la valeur exceptionnelle de notre région.

Enfin, il convient de noter que l'exceptionnelle qualité des paysages de la vallée permettrait d'envisager de la faire reconnaître comme **aire protégée** selon la loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec sous l'égide du MENV. Elle pourrait alors prendre le statut de «**paysage humanisé**» qui viendrait baliser les interventions possibles ou incompatibles avec la préservation de notre patrimoine naturel collectif. Ce statut, bien qu'il n'y en ait encore aucun au Québec, viendrait consolider celui de Réserve mondiale de la biosphère.

## **Une qualité d'eau préoccupante et des problèmes trop souvent incontrôlés**

Dans un rapport du Groupe Conseil Roche et associés sur la qualité de l'eau de la rivière du Gouffre **au milieu des années 80, on souligne le fait que les valeurs de phosphore observées étaient déjà à la limite de la norme sur le phosphore total** utilisée comme seuil d'eutrophisation des eaux douces (tableau disponible sur demande). Depuis ce temps, de nouvelles porcheries sont apparues dans la vallée, avec l'épandage d'une quantité de plus en plus grande de lisiers, et les municipalités de Notre-Dame-des-Monts et de St-Urbain, situées en amont dans le bassin, ont été autorisées à vidanger les lagunes de leurs usines d'épuration deux fois par année dans la rivière du Gouffre, en principe lors des crues printanières et automnales. Le MENV ayant cessé depuis 1986 de suivre la qualité de l'eau de la rivière, il nous apparaît dangereux d'envisager de poursuivre le développement de l'industrie porcine dans son bassin versant.

Bien sûr, des modalités d'opération et des normes de toutes sortes existent pour s'assurer que ces opérations soient réalisées avec le moins d'impacts possibles. Mais quel contrôle avons-nous, collectivement, pour garantir qu'elles sont réellement respectées sur le terrain. Bien sûr, des services gouvernementaux sont chargés de faire respecter ces directives et règlements. Mais  **dans la réalité, on observe malheureusement trop souvent des déversements accidentels ou franchement volontaires**  dont très peu sont effectivement pris sur le fait et sanctionnés. Dans la vraie vie, les impératifs financiers font souvent déraiser les bonnes volontés!  **Le résultat réel est que de plus en plus de phosphore se retrouve effectivement dans les eaux de cette rivière à saumon, une espèce de poisson reconnue très exigeante en terme de qualité d'eau.**  De plus, il faut considérer que les sols, une fois saturés de phosphore, vont poursuivre durant de nombreuses années leur libération de phosphore tout en continuant à en recevoir du nouveau. L'ACVG a déjà refusé l'implantation d'une pisciculture en raison des risques associés à l'eutrophisation par le phosphore et à l'introduction d'agents pathogènes, pourquoi faudrait-on accepter le développement anarchique d'une industrie à risques et généralement peu respectueuse de la collectivité.

Si l'on se réfère à ce qui est arrivé aux frayères d'éperlan dans la rivière Boyer ou à trop de lacs à touladis au Québec dans lesquels l'eutrophisation a conduit à l'échec à long terme de la reproduction de ces espèces, il y a tout lieu de croire que lorsque les premières traces d'eutrophisation apparaîtront dans la rivière du Gouffre, il sera trop tard pour réagir. Ce sera encore une fois à toute la collectivité de payer une facture énorme

pour tenter de rétablir une qualité d'environnement gâchée par **l'incapacité des systèmes mis en place à réellement gérer de façon suffisamment efficace ces problématiques** fort complexes générées par une industrie déjà largement subventionnée par les fonds publics. **L'adéquation entre les retombées socio-économiques pour l'ensemble de la population versus la facture à payer collectivement pour solutionner les problèmes énormes générés par cette industrie nous apparaît totalement inacceptable dans les conditions actuelles.** Il faut faire cesser une situation qui a comme conséquence que les citoyens paient toujours pour les pots cassés sans avoir l'occasion de jouir de ses efforts financiers...

## **Une richesse collective dont on doit absolument assurer la sauvegarde**

**La préservation de cette richesse collective que représente la vallée du Gouffre et sa rivière à saumon passe donc par une grande rigueur dans les choix de développement qui s'offrent à la région.** L'on ne devrait pas risquer de «brûler» toutes ces actions collectives au profit de quelque industrie (construction de bâtiments de matériaux ne se mariant pas avec l'environnement «naturel», déboisement excessif pour accroître les surfaces pour épandre les lisiers, odeurs incompatibles avec une vocation évidente pour l'écotourisme, menace pour l'eau potable, etc) généralement peu respectueuse de ce genre de détails. D'ailleurs nous craignons de plus en plus que la Route des saveurs de Charlevoix ne devienne à court terme la «Route des senteurs» que fuiront inévitablement les touristes venus s'imbiber de nature dans Charlevoix...

## **Pour toutes ces raisons,...**

- 1) L'ACVG demande au B.A.P.E. d'assurer à ses membres et à la population locale que l'intérêt collectif et le droit à un environnement «sécurisé» pour le saumon et la santé humaine primeront sur l'utilisation trop souvent abusive du droit de produire des agriculteurs qui, quoique pourtant reconnu, ne doit pas s'appliquer à n'importe quel prix.
- 2) L'ACVG demande que toutes les sommes investies dans les actions de développement de la rivière du Gouffre soient d'ailleurs considérées dans les études de faisabilité et de risques relativement à l'implantation de nouvelles porcheries et de leurs impacts cumulatifs sur la qualité de l'eau dans le bassin hydrographique de la rivière du Gouffre.
- 3) L'ACVG souhaite d'ailleurs que l'État développe plutôt des programmes de subventions aux agriculteurs oeuvrant sur une base non industrielle pour les aider à entretenir un paysage qui fait la renommée de toute la région de Charlevoix et qui contribuerait également à sécuriser une population fragile de saumon.
- 4) L'ACVG ne veut pas voir menacé ce qui lui a demandé collectivement plus de 20 ans d'efforts, de labeurs et d'investissements importants de l'État au profit de quelques individus, si justifiés et respectueux de l'environnement pensent-ils être, de vouloir

développer leur industrie dans cette région à vocation touristique si évidente et faisant partie de la Réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO.

5) L'ACVG ne veut pas que la population de saumon de cette rivière n'en vienne qu'à être menacée suite à une mauvaise évaluation et à un contrôle insuffisant des risques associés au développement des porcheries, situation qui imposerait encore davantage de dépenses de fonds publics pour restaurer une autre population de saumon à l'avenir menacé.

6) L'ACVG ne veut pas que cette industrie porcine actuellement incontrôlée vienne empêcher l'obtention d'un statut d'aire protégée sous forme de «paysage humanisé» pour sa vallée en forçant un déboisement excessif (pour assurer l'épandage du lisier dans le respect des normes gouvernementales...) qui détruira le paysage agroforestier de la vallée et par l'implantation de bâtiments non compatibles avec le paysage à la base de l'industrie touristique de Charlevoix. Les bâtiments devraient donc être construits en dehors de l'encadrement visuel de la vallée et même de son bassin versant.

7) L'ACVG veut une garantie formelle que tout développement d'une industrie porcine supposément durable sur son bassin versant, si jamais il devait se matérialiser malgré la volonté collective, ne se fera qu'au moment où cette dernière disposera, non pas de surfaces suffisantes pour épandre les lisiers, mais bien de systèmes éprouvés, effectifs et opérationnels sur le terrain de traitement des lisiers qui contrôleront les apports de matières fertilisante ou polluante. L'autre alternative qui pourrait être acceptable a priori serait l'élevage sur litière pour ainsi contrôler les impacts liés au phosphore et autres produits issus de cette industrie, à condition que le compost ainsi produit soit exporté hors du bassin de la rivière du Gouffre.

8) L'ACVG demande enfin que le Ministère de l'Environnement d Québec reprenne le suivi de la qualité de l'eau de la rivière du Gouffre afin que nous puissions réagir face à des problèmes appréhendés d'eutrophisation avant que leurs effets ne menacent inexorablement la population de saumon de la rivière du Gouffre.